

LE 53^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'UNION AFRICAINE

Il y a 53 ans, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), aujourd'hui l'Union Africaine (UA) naissait. A cette occasion, le ministre des Affaires étrangères, de la coopération et de l'Intégration africaine a adressé un message à toute la communauté africaine vivant au Togo, célébrant ainsi la première édition de la journée de l'intégration africaine.

Le 25 mai 1963, les pères des indépendances africaines créèrent l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Même si à sa création, les avis divergeaient, sur sa nature, entre les partisans du fédéralisme et ceux d'une « Afrique des États », l'organisation continentale n'a pas manqué de nourrir de grandes ambitions en matière d'intégration.

En effet, en 1991, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) ont signé le Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine. Ce Traité pose les principes directeurs visant à renforcer le programme d'intégration.

En succédant à l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Union africaine (UA) se donnait pour ambition de consolider le projet d'intégration politique, économique, sociale et environnementale de l'Afrique. Cette ambition a été confirmée par l'Acte constitutif de l'Union africaine, entré en vigueur en mai 2000, de même que les divers traités et protocoles relatifs aux Communautés Economiques Régionales (CER).

L'idée est d'édifier la Communauté économique africaine en tant que partie intégrante de l'UA. Elle doit être mise place à travers six (06) phases sur une durée de 34 ans :

- Première phase (05 ans) : renforcer les CER existantes et créer de nouvelles dans les régions où elles n'en existent pas.
- Deuxième phase (08 ans) : assurer la consolidation au sein de chaque CER, l'accent étant mis sur la libéralisation des droits de douane, l'élimination des barrières non tarifaires, l'harmonisation des taxes et le renforcement de l'intégration sectorielle à l'échelle régionale et continentale dans les domaines du commerce, de l'agriculture, de la monnaie et des finances, des transports et des communications, du développement industriel et de l'énergie.
- Troisième phase (10 ans) : mettre en place dans chaque CER une Zone de libre échange (ZLE) et une union douanière (reposant sur un tarif extérieur commun et un territoire douanier unique).
- Quatrième phase (02 ans) : coordonner et harmoniser les systèmes tarifaires et non tarifaires entre les CER en vue de mettre en place un marché commun africain.

- Cinquième phase (04 ans) : mettre en place un marché commun africain.
- Sixième phase (05 ans) : mettre en place la communauté économique africaine, y compris une union monétaire africaine et le Parlement panafricain.

L'idée sous-jacente aux six étapes est qu'il faut d'abord consolider l'intégration économique au plan régional, par la création de CER qui fusionnerait en définitive pour aboutir à la Communauté économique africaine. Les CER devant servir d'éléments constitutifs de ladite communauté.

Aujourd'hui, notre communauté sous-régionale, la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a marqué des points encourageant vers une intégration des peuples.

Le Président de la République, S.E.M. Faure Essozimna GNASSINGBE, dont le gouvernement a toujours pleinement joué sa partition, réaffirme son engagement à accorder aux étrangers vivant au Togo, la pleine jouissance de leurs droits en matière d'intégration sous-régionale et continentale.

Par ailleurs, dans la dynamique de l'intégration économique du continent, une ZLE tripartite a été lancée entre le Marché Commun de l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC). Elle couvre 26 pays (près de la moitié des membres de l'UA), compte une population de 530 millions d'habitants (soit 57% de la population du continent) pour un produit intérieur brut (PIB) de 630 milliard de dollars. Les résultats de cette initiative ont amené les ministres en charge du commerce de l'UA à recommander, lors de leur sixième session ordinaire tenue à Kigali en novembre 2010, que la création d'une ZLE continentale soit accélérée en vue de contribuer à régler les questions de développement non résolues. Le Sommet de l'UA de janvier 2012 a fait sienne cette recommandation, en arrêtant l'année 2017 comme date indicative.

Aussi, « l'Agenda 2063 » de l'UA dénommé « l'Afrique que nous voulons » aspire t-il à une Afrique intégrée, politiquement uni, porté par les idéaux du panafricanisme et la vision d la renaissance africaine. La diplomatie togolaise qui est résolument engagée dans la vision de l'intégration africaine jouera sa part de volonté en contribuant efficacement à tous les projets intégrateurs projets intégrateurs sur le continent. Le Togo contribuera à renforcer l'harmonie, la paix, de la solidarité et la fraternité entre les peuples africains et pour une intégration africaine réussie.

Prof. Robert DUSSEY

**Ministre des Affaires étrangères, de
la Coopération et de l'Intégration
africaine.**